



assurance annulation voyage

Par **aurecor**, le **12/04/2011** à **20:03**

Bonjour,

j'ai réservé un billet d'avion sur AIRARABIA pour me rendre au Maroc à Noël dernier ; par précaution j'ai aussi pris une assurance annulation chez TRAVEL GUARD CHARTIS

Je n'ai pu effectuer ce voyage pour cause de santé ;

La compagnie CHARTIS m'a demandé un certificat médical, document que je lui ai fourni ; mais en plus elle exige un document de la part de AIR ARABIA justifiant que je n'ai pas pris les vols.

Après avoir demandé 2 fois (par téléphone et par mail) ce document à AIRARABIA, je n'ai toujours pas de réponse ; en fait ce n'est pas leur problème.

Quel recours puis-je avoir pour obtenir le remboursement de ce voyage ? quel moyen de pression puis-je avoir auprès de la compagnie d'avion comme de la compagnie d'assurance ?

Cela m'a coûté 272€ et je souhaite bien les récupérer.

Merci par avance de votre réponse

Par **fra**, le **28/04/2011** à **13:37**

Bonjour,

Je pense que les contributeurs à LEGAVOX sont aptes à pouvoir répondre à ce type de question.

Si l'envoi de courriers recommandés ne suffit pas à AIR ARABIA pour répondre à votre demande, allez voir un Avocat, qui fera la démarche lui-même et tout rentrera dans l'ordre.